EVITER - REDUIRE - COMPENSER

MESURES DE RÉDUCTION

Bonnes Pratiques en Phase chantier (Milieux aquatiques)

Rencontres Hauts-de-France 2019 – territoire planification EVITER projet Réduire environnement accompagner échanger – www.erc-hdf.fr

Lors de la réalisation d'un projet, la phase de chantier présente des risques particuliers pour les milieux naturels, de la phase préalable de défrichement à celle de la remise en état de ces milieux. À ce titre, les milieux aquatiques (dont les cours d'eau et les zones humides font partie), en tant que milieux récepteurs des écoulements superficiels et de subsurface, sont plus particulièrement susceptibles d'être impactés.

> En France comme à l'international, le renforcement de la réglementation relative à la préservation de ces milieux (*L.411-1*, *L.212-1-IV*, *R.212-13*, *L.161-1 à L.162-12 du code de l'Environnement*) incite les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux publics (TP) à développer de nouvelles approches ou dispositifs (dits « bonnes pratiques environnementales »), dont certains ciblent plus particulièrement la préservation des cours d'eau et des zones humides en phase chantier.

> Des exemples concrets permettent d'illustrer les mesures mises en place sur le milieu récepteur.

TYPOLOGIE DES IMPACTS D'UN PROJET SUR LE MILIEU

→ SUR LES COMPOSANTES PHYSIQUES :

- Modification du paysage
- Érosion des sols

→ SUR LES COMPOSANTES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Pollutions / Dégradations (↗ température, pH, taux d'oxygène dissous, ...)

→ SUR LES COMPOSANTES BIOLOGIQUES :

- Fragilisation des écosystèmes
- Altération / Destruction des habitats

DÉMARCHE À SUIVRE

→ Approche multi-barrières permet de prendre en compte toutes les précautions nécessaires durant toutes les étapes de réalisation d'un projet

ANTICIPER

LUTTER CONTRE L'ÉROSION

GÉRER LES ÉCOULEMENTS

TRAITER LES SÉDIMENTS

ANTICIPER LES RISQUES	III-1	Documents de planification environnementale des travaux
	III-2	Schéma d'installation environnementale du chantier
	III-3	Phasage chantier et planning
	III-4	Approche multi-barrières au droit des zones terrassées

LUTTER CONTRE L'ÉROSION	IV-1	Rédan, Berme ou banquettes
	IV-2	Microreliefs
	IV-3	Ensemencement
	IV-4	Paillage par mulch
	IV-5	Paillage par géotextile biodégradable
	IV-6	Protection des dépôts provisoires
	IV-7	Provision des exutoires
	IV-8	Seuil anti-érosion semi-perméable

GÉRER LES ÉCOULEMENTS	V-1	Merlon, cunette et fossé provisoires
	V-2	Entretien d'un fossé provisoire
	V-3	Boudin de rétention provisoire
	V-4	Barrière de rétention (ou de clôture)provisoire
	V-5	Descente d'eau et drain de pente provisoires

TRAITER DES SÉDIMENTS	VI-1	Piège à sédiments provisoire
	VI-2	Bassin de décantation provisoire
	VI-3	Vidangeur passif flottant (skimmer)
	VI-4	Sac filtrant à sédimentsprovisoire
	VI-5	Floculants
	VI-6	Protection des bouches d'égout, avaloirs, regards
	VI-7	Aménagement des accès au chantier

GÉRER LES SOURCES DE POLLUTIONS CHIMIQUES	VII-1	Stockage, entretien et ravitaillement
	VII-2	Traitement des sauts de pH

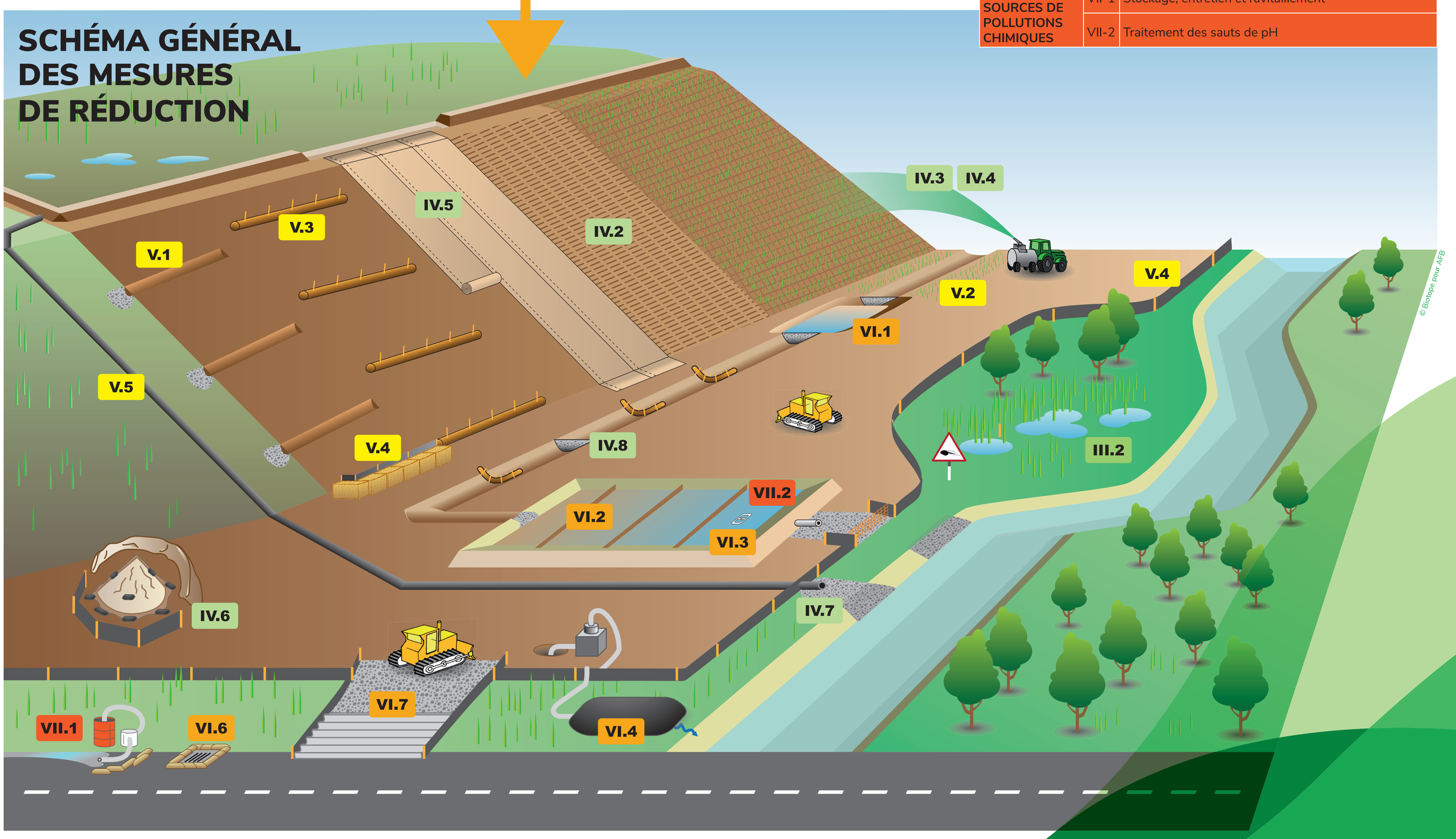

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Source : Mc Donald D., de Billy V. & Georges N., 2018. Bonne pratiques environnementales. Cas de la protection des milieux aquatiques en phase chantier : anticipation des risques, gestion des sédiments et autres sources potentielles de pollutions des eaux. Collection Guides et protocoles. Agence française pour la biodiversité. 148 pages. Conception : FELZINGER G. – LECAPITAINE L. (Agence française pour la biodiversité)